

**TRIBUNAL DE DISTRICT DES ÉTATS-UNIS  
DISTRICT SUD DE NEW YORK**

ALASKA ELECTRICAL PENSION FUND, et al.,

Demandeurs,

v.

BANK OF AMERICA, N.A., et al.,

Défendeurs.

Affaire N° : 14-cv-7126 (JMF)

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT SUPPLÉMENTAIRE D'ACTION DE GROUPE**

**Si vous avez effectué des transactions avec des produits ISDAfix entre le 1er janvier 2006 et le 31 janvier 2014, vous pourrez être concerné par un règlement nouveau et supplémentaire d'action de groupe.**

Aux fins du présent règlement,<sup>1</sup> un « Produit ISDAfix » désigne (i) tous dérivés sur taux d'intérêt, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous swap, écarts de swap, swaps à terme, swaps de variance, swaps de volatilité, obligations résiliables indexées sur un corridor, options de swap à échéance constante, options numériques, constante swaps, options sur swap réglées en trésorerie, options sur swap réglées matériellement, swapnotes à terme, swaps à terme réglés en trésorerie, steepeners, flatteners, obligations à taux variable inverse, multiplicateurs, obligations structurées à taux à taux d'intérêt indexé, ainsi que les obligations numériques et résiliables indexées sur un corridor, lorsque ces produits sont libellés en USD ou liés à des taux d'intérêt en USD ; et (ii) tout instrument, transaction ou produit financier liés de quelque manière que ce soit à tous Taux de référence USD ISDAfix, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous instruments, transactions ou produits faisant référence à des Taux de référence USD ISDAfix et tous instruments, transactions ou produits pertinents dans l'établissement ou le calcul de Taux de référence USD ISDAfix.

*Un tribunal fédéral a autorisé le présent Avis. Il ne s'agit pas d'une sollicitation émanant d'un avocat.*

- L'Avis concerne un procès alléguant que les Défendeurs ont commis des actes anticoncurrentiels ayant affecté le marché des Produits ISDAfix en violation de l'article 1 du Sherman Act, 15 U.S.C. § 1. Le procès allègue également que certains Défendeurs se sont injustement enrichis en vertu de la common law, et que certains Défendeurs ont enfreint les Accords-cadres ISDA, par leurs agissements anticoncurrentiels. Le procès a été intenté par et au nom des Personnes ayant effectué des transactions sur certains Produits ISDAfix. Les Défendeurs nient avoir commis tout acte répréhensible.
- Des règlements antérieurs permettant de récupérer un total combiné de 408,5 millions de dollars ont été conclus avec certains défendeurs, et ces règlements ont reçu l'approbation définitive du Tribunal (les « Règlements approuvés »). Les Règlements approuvés ont été conclus avec les défendeurs Bank of America, N.A. ; Barclays Bank PLC et Barclays Capital Inc. ; Citigroup Inc. ; Crédit Suisse AG, Branche de New York ; Deutsche Bank AG ; The Goldman Sachs Group, Inc. ; HSBC Bank USA, N.A. ; JPMorgan Chase & Co. ; Royal Bank of Scotland PLC, et UBS AG.
- L'objet du présent Avis est de vous avertir d'un **nouveau projet supplémentaire** de règlement (le « Projet de règlement » ou le « Règlement »). Le Projet de règlement a été conclu avec les Défendeurs BNP Paribas (désigné dans la Procédure comme « B.N.P Paribas SA ») ; ICAP Capital Markets LLC (désormais connu sous le nom de Intercapital Capital Market LLC) ; Morgan Stanley & Co., LLC ; Nomura Securities International, Inc. ; et Wells Fargo Bank, N.A. (collectivement, les « Nouveaux défendeurs visés par le règlement »).
- Les Nouveaux défendeurs visés par le règlement ont accepté de payer un total de 96 millions de dollars (le « Fonds de règlement »). Avant que toute somme d'argent ne puisse être versée aux Membres du recours visés par le règlement, le Tribunal tiendra audience afin de décider s'il approuve le Règlement. L'approbation du Tribunal concernant le présent Règlement permettra de régler toutes les réclamations pertinentes à l'encontre des Nouveaux défendeurs visés par le règlement. Le montant pour lequel contribuera chaque Nouveau défendeur visé par le règlement pour le Fonds de règlement est détaillé ci-dessous.
- Les Demandeurs du recours collectif et les Nouveaux défendeurs visés par le règlement sont en désaccord sur le montant qui aurait pu être attribué si les Demandeurs du recours collectif avaient gagné un procès contre les Nouveaux défendeurs visés par le règlement.
- Vos droits seront affectés, que vous agissiez ou non. Veuillez lire le présent Avis dans intégralité.
- Le Tribunal chargé de cette affaire doit décider d'approuver ou non ce nouveau Projet de règlement. Les paiements seront effectués si le Tribunal approuve le Règlement et, en cas d'appel, après la résolution des appels.

Le Tribunal a nommé les avocats mentionnés ci-dessous à titre de Conseiller juridique principal pour vous représenter, ainsi que le Groupe de règlement :

Daniel L. Brockett  
Quinn Emanuel Urquhart  
& Sullivan, LLP  
51 Madison Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor  
New York, NY 10010

David W. Mitchell  
Robbins Geller Rudman  
& Dowd, LLP  
655 West Broadway, Suite 1900  
San Diego, CA 92101

Christopher M. Burke  
Scott+Scott  
Attorneys at Law LLP  
600 West Broadway, Suite 3300  
San Diego, CA 92101

<sup>1</sup> Tout au long du présent Avis de projet de règlement supplémentaire d'action de groupe (l'« Avis »), tous les termes capitalisés utilisés qui ne sont pas immédiatement définis ont le sens qui leur est attribué dans la Stipulation d'accord de règlement (« Accord de règlement »), lequel est disponible à l'adresse [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com).

## VOS DROITS ET OPTIONS DANS CE RÈGLEMENT

<p>SOUMETTRE UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION <b>avant le 23 décembre 2018</b></p>	<p>À moins que vous n'avez déjà soumis un formulaire de réclamation valide en temps opportun dans le cadre des Règlements approuvés précédemment, la seule manière de recevoir votre part du Fonds de règlement sera de soumettre un Formulaire de réclamation avant cette date.</p>
<p>VOUS EXCLURE <b>Avant le 13 octobre 2018</b></p>	<p>Aucun paiement. Il s'agit de la seule option qui vous permette d'être partie à tout autre procès à l'encontre des Nouveaux défendeurs visés par le règlement concernant les revendications légales de la présente affaire.</p>
<p>COMMENTER OU OBJECTER <b>Avant le 13 octobre 2018</b></p>	<p>Écrire au Tribunal en stipulant pourquoi vous appréciez ou n'appréciez pas le nouveau Règlement.</p>
<p>VOUS RENDRE À UNE AUDIENCE <b>Le 8 novembre 2018</b></p>	<p>Demandez à parler devant le Tribunal concernant l'équité de du nouveau Règlement.</p>
<p>NE RIEN FAIRE</p>	<p>Si vous avez déjà soumis un formulaire de réclamation valide en temps opportun dans le cadre de Règlements approuvés précédemment, ce formulaire de réclamation s'appliquera <i>à la fois</i> aux Règlements approuvés <i>et</i> à ce nouveau Projet de règlement. Ainsi, vous recevrez votre part du Fonds de règlement.</p> <p>Si vous n'avez <i>pas</i> envoyé un formulaire de réclamation valide en temps opportun dans le cadre de Règlements approuvés précédemment, ne rien faire dans le cadre de ce nouveau Projet de règlement signifiera que vous ne recevrez aucun paiement <i>et</i> que vous renoncez à jamais à vos droits d'être partie à toute autre poursuite à l'encontre des Nouveaux défendeurs visés par le règlement concernant les revendications légales de la présente affaire.</p>

## CE QUE CONTIENT LE PRÉSENT AVIS

	<u>Page</u>
INFORMATIONS FONDAMENTALES .....	4
1. Pourquoi ai-je reçu le présent Avis ? .....	4
2. Que concerne ce litige ? .....	4
3. Pourquoi cette affaire est-elle un recours collectif ? .....	5
4. Pourquoi existe-t-il un Règlement ? .....	5
QUI PEUT PARTICIPER AU RÈGLEMENT ? .....	5
5. Comment puis-je savoir si je fais partie du Règlement ? .....	5
6. Quels Produits ISDAfix sont couverts par le Règlement ? .....	6
7. Existe-t-il des exceptions à inclure dans le Groupe de règlement ? .....	6
8. Que faire si je ne suis pas encore sûr d'être inclus dans le Groupe de règlement ? .....	6
INDEMNITÉS PRÉVUES PAR LE RÈGLEMENT .....	6
9. Qu'est-ce que fournit le règlement ? .....	6
10. Est-ce que le montant du Règlement peut être réduit ou est-ce que le Règlement peut être résilié ? .....	7
11. Vais-je recevoir un paiement ? .....	7
12. Comment puis-je obtenir un paiement ? .....	8
13. Quand vais-je recevoir un paiement ? .....	8
14. Que vais-je abandonner pour obtenir un paiement ou en restant dans le Groupe de règlement ? .....	8
VOUS EXCLURE DU RÈGLEMENT .....	8
15. Que faire si je ne souhaite pas être inclus dans le Groupe de règlement ? .....	9
16. Comment puis-je m'exclure du Règlement ? .....	9
17. Si je m'exclus, puis-je obtenir de l'argent du règlement ? .....	9
18. Si je m'exclus, puis-je commenter le règlement ? .....	9
COMMENTER OU OBJECTER AU RÈGLEMENT .....	9
19. Comment puis-je dire au Tribunal ce que je pense du Règlement ? .....	9
20. Quelle est la différence entre une objection et une exclusion ? .....	10
LES AVOCATS QUI VOUS REPRÉSENTENT .....	10
21. Est-ce que je dispose d'un avocat dans cette affaire ? .....	10
22. Comment seront payés les avocats ? .....	10
AUDIENCE D'ÉQUITÉ DU TRIBUNAL .....	11
23. Quand et où le Tribunal décidera-t-il d'approuver le Règlement ? .....	11
24. Ai-je besoin de venir à l'audience ? .....	11
25. Puis-je prendre la parole lors de l'audience ? .....	11
SI VOUS NE FAITES RIEN .....	11
26. Que se passe-t-il si je ne fais rien ? .....	11
OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS .....	11
27. Comment puis-je obtenir plus d'informations ? .....	11
AUCUN IMPACT SUR LES RÈGLEMENTS APPROUVÉS .....	12
28. Est-ce que l'un quelconque de ces éléments modifie les délais et autres conditions régissant les Règlements approuvés ? .....	12

## **INFORMATIONS FONDAMENTALES**

### **1. Pourquoi ai-je reçu le présent Avis ?**

Vous avez reçu le présent Avis parce que vous l'avez demandé, ou parce que les registres indiquent que vous pouvez être membre du Groupe de règlement dans cette Procédure dans la mesure où vous pouvez avoir conclu, reçu, ou effectué des paiements, réglé, résilié, échangé ou détenu un Produit ISDAfix éligible entre le 1er janvier 2006 et le 31 janvier 2014. Le terme « Produit ISDAfix » est défini à la page 1 du présent Avis.

Vous avez le droit de connaître ce litige, ainsi que vos droits et options, avant que le Tribunal ne décide d'approuver ou non le Projet de règlement. Si le Tribunal approuve le Règlement, et après toutes objections ou appels résolus, un administrateur des réclamations nommé par le Tribunal effectuera les paiements autorisés par le Règlement. Le présent Avis explique le litige, le Projet de règlement, vos droits, quelles indemnités sont prévues, qui en est éligible, et comment les obtenir.

Si vous avez reçu le présent Avis, mais que les échanges admissibles visés par celui-ci (tel que précisé ci-dessous) ont été exécutés au nom du ou des bénéficiaires ultimes, veuillez envoyer le présent Avis et les documents qui l'accompagnent au(x) bénéficiaire(s) ultime(s), ou fournir une liste des noms et adresses du ou des bénéficiaires ultimes à l'Administrateur des réclamations, afin qu'il puisse le faire. Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter l'Administrateur des réclamations.

### **2. Que concerne ce litige ?**

Le procès concerne un procès alléguant que les Défendeurs, y compris les Nouveaux défendeurs visés par le règlement, ont commis des actes anticoncurrentiels ayant affecté le marché des Produits ISDAfix en violation de l'article 1 du Sherman Act, 15 U.S.C. § 1. Le procès allègue également que certains Défendeurs, y compris certains Nouveaux défendeurs visés par le règlement, se sont injustement enrichis en vertu de la common law, et enfreint les Accords-cadres ISDA par leurs agissements anticoncurrentiels. Le procès a été intenté par et au nom de certaines Personnes ayant effectué des transactions sur des Produits ISDAfix. Tous les Défendeurs nient avoir commis tout acte répréhensible.

Le Tribunal supervisant l'affaire est le Tribunal de District des États-Unis pour le District sud de New York. L'affaire est appelée *Alaska Electrical Pension Fund, et al. c. Bank of America, N.A., et al.*, 14-cv-7126 (JMF).

Les entités intentant ce procès, désignées comme les « Demandeurs du recours collectif », sont Alaska Electrical Pension Fund ; Erste Abwicklungsanstalt ; les employés du système de retraite du comté de Genesee ; Pennsylvania Turnpike Commission ; Portigon AG ; la ville de New Britain, Connecticut ; le Comté de Montgomery, Pennsylvanie ; et le Comté de Washington, Pennsylvanie.

Les Demandeurs du recours collectif allèguent, entre autres choses, que les Défendeurs, y compris les Nouveaux défendeurs visés par le règlement, se sont entendus pour manipuler USD « ISDAfix », un système mondial de taux de référence utilisé sur le marché des dérivés sur taux d'intérêt. Les Demandeurs du recours collectif allèguent que les Défendeurs incluent 14 banques dominant le marché des dérivés sur taux d'intérêt, ainsi que le courtier intermédiaire ICAP, qui a administré le processus d'établissement des ISDAfix durant la période des recours collectifs. En général, les Demandeurs du recours collectif allèguent que les Défendeurs ont truqué les taux ISDAfix dans le but de sécuriser des profits supra concurrentiels sur leurs positions sur des instruments dérivés.

Les Demandeurs du recours collectif allèguent que, pendant la Période de classe, des taux ISDAfix ont été fixés et publiés quotidiennement pour diverses devises et échéances au moyen d'un processus en deux étapes géré par le Nouveau défendeur visé par le règlement ICAP. Selon les Demandeurs du recours collectif, les taux ont été conçus pour représenter le taux moyen du marché en vigueur, à un moment précis de la journée, pour la jambe à taux fixe de swaps visant l'échange de taux fixes contre des taux flottants. En premier lieu, à partir de 11 h, l'ICAP a calculé des « taux de référence » qui étaient conçus pour refléter l'estimation d'ICAP du taux moyen de change des swaps de taux d'intérêt en USD à l'époque. Deuxièmement, l'ICAP a fait circuler les taux de référence des banques défenderesses, a interrogées chacune d'entre elles concernant leur écart entre les cours acheteur et vendeur, puis a utilisé les réponses pour calculer les taux ISDAfix publiés.

Les Demandeurs du recours collectif allèguent que les Défendeurs, y compris les Nouveaux défendeurs visés par le règlement, ont manipulé les deux étapes de cette détermination du taux USD ISDAfix tout au long de la Période de classe. Les Demandeurs du recours collectif allèguent que les Défendeurs ont tout d'abord effectué des transactions dans le but d'avoir un impact sur le taux de référence, puis ont agi selon leur accord pour ne pas soumettre leurs tarifs réels respectifs, mais ont au contraire accepté le taux de référence d'ICAP, sans égard au fait qu'il corresponde ou non à leurs véritables écarts entre les cours acheteur et vendeur. Les Demandeurs du recours collectif allèguent également que les banques défenderesses ont finalement proposé les mêmes soumissions presque tous les jours pendant des années, ce qui constitue une impossibilité statistique.

En raison des actes allégués des Défendeurs, les Demandeurs du recours collectif allèguent que les Nouveaux défendeurs visés par le règlement leur ont causé un préjudice (ainsi qu'à d'autres personnes). Par exemple, sans toutefois s'y limiter, ils allèguent que des transactions effectuées avec des paiements liés à des taux ISDAfix auraient été affectées si les taux

**Pour plus d'informations, appelez le 1-844-789-6862 (États-Unis), le  
+1-503-597-5526 (Int.), ou visitez le site [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com)**

ISDAfix étaient fixés à des niveaux artificiels. Ils allèguent en outre que d'autres transactions (*par exemple* des swaps) auraient été impactées par l'effet que cette manipulation avait sur la tarification de ces produits.

Tel que mentionné ci-dessus, les Nouveaux défendeurs visés par le règlement nient avoir commis des actes répréhensibles.

### **3. Pourquoi cette affaire est un recours collectif ?**

Un recours collectif est un procès dans lequel un petit nombre de demandeurs représentatifs portent plainte en leur propre nom et au nom d'autres personnes se trouvant dans une situation similaire (*c.-à-d.*, la classe) et qui ont des revendications similaires à l'encontre des défendeurs. Les demandeurs, le Tribunal et l'avocat désigné pour représenter la classe ont tous la responsabilité de s'assurer que les intérêts de tous les membres de la classe sont correctement représentés.

Point important, les membres de la classe ne sont pas individuellement responsable des honoraires ou frais de justice de l'avocat désigné par le Tribunal. Dans un recours collectif, les honoraires et frais de justice sont généralement couverts par le fonds de règlement (ou par la somme décidée par le Tribunal) et doivent être approuvés par le Tribunal. En l'absence de recouvrement, les avocats ne sont pas payés.

Lorsque des Demandeurs du recours collectif concluent un règlement, tel que le Projet de règlement, avec les Nouveaux défendeurs visés par le règlement, le Tribunal exigera que les membres de la classe reçoivent un avis concernant le règlement et l'occasion de se faire entendre. Le Tribunal tiendra ensuite une audience afin de déterminer, entre autres choses, si le règlement est équitable, raisonnable et adéquat pour les membres de la classe.

### **4. Pourquoi existe-t-il un Règlement ?**

Le Tribunal n'a pas décidé en faveur des Demandeurs du recours collectif ou des Nouveaux défendeurs visés par le règlement. Les Demandeurs du recours collectif et les Avocats du groupe ont soigneusement examiné les faits et la loi concernant les revendications en question dans le litige, ainsi que les défenses potentielles des Nouveaux défendeurs visés par le règlement. À la suite de cette enquête, les Demandeurs du recours collectif estiment qu'ils auraient pu obtenir des dommages-intérêts substantiels lors du procès. Les Nouveaux défendeurs visés par le règlement estiment que les revendications des Demandeurs du recours collectif ne sont pas fondées, et estiment que les revendications auraient été rejetées avant le procès, lors du procès, ou en appel. Les Nouveaux défendeurs visés par le règlement estiment que le tribunal de première instance ou une cour d'appel aurait empêché les Demandeurs du recours collectif de plaider dans cette affaire sous la forme d'un recours collectif. Les Nouveaux défendeurs visés par le règlement estiment que les Demandeurs du recours collectif n'auraient jamais pu prouver tous dommages subis par le Groupe de règlement, auquel cas le Groupe de règlement ne recevrait rien.

Aucune de ces questions litigieuses n'a été décidée concernant les revendications à l'encontre des Nouveaux défendeurs visés par le règlement. Au lieu de cela, après avoir s'être engagés dans des négociations longues et détaillées équitables, les Demandeurs du recours collectif et les Nouveaux défendeurs visés par le règlement ont accepté de régler l'affaire. Les Nouveaux défendeurs visés par le règlement ont accepté de payer un total de 96 millions de dollars (le « Fonds de règlement ») pour régler l'affaire. Si ce Projet de règlement est approuvé, les deux parties éviteront les coûts et les risques de résultats négatifs avant ou après le procès ou lors d'un procès en appel, et les Membres de la classe de règlement soumettant des Formulaires de demande valides obtiendront une indemnisation. Les Demandeurs du recours collectif demandeurs et leurs Avocats du groupe estiment que le Règlement est le plus avantageux pour tous les Membres du groupe de règlement.

### **QUI PEUT PARTICIPER AU RÈGLEMENT ?**

### **5. Comment puis-je savoir si je fais partie du Règlement ?**

Le Groupe de règlement est composé des entités suivantes :

Toutes les personnes ou entités ayant conclu, reçu ou effectué des paiements, réglé, résilié, échangé ou détenu un Produit ISDAfix au cours de la Période du groupe de règlement. Sont exclus du Groupe de règlement les Défendeurs et leurs employés, sociétés affiliées, filiales, sociétés mères et co-conspirateurs, le cas échéant, qu'ils aient été nommés ou non dans la Plainte modifiée, et le Gouvernement des États-Unis, ainsi que toutes les Parties défenderesses libérées, étant toutefois entendu que les Instruments de placement ne sauront être exclus de la définition du Groupe de règlement.

La Période de Groupe de règlement est la période allant du 1er janvier 2006 au 31 janvier 2014. Si vous avez reçu le présent Avis, mais que les échanges admissibles ont été exécutés au nom du ou des bénéficiaires ultimes, veuillez envoyer le présent Avis et les documents qui l'accompagnent au(x) bénéficiaire(s) ultime(s), ou fournir les noms et adresses du ou des bénéficiaires ultimes à l'Administrateur des réclamations, afin qu'il puisse le faire. Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter l'Administrateur des réclamations.

**Pour plus d'informations, appelez le 1-844-789-6862 (États-Unis), le  
+1-503-597-5526 (Int.), ou visitez le site [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com)**

## 6. Quels Produits ISDAfix sont couverts par le Règlement ?

Le Règlement concerne des produits USD ISDAfix comprenant, dans le cadre du présent Règlement, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- L'un quelconque des taux d'intérêt libellés en USD ou liés à des taux d'intérêt en USD : swap, écarts de swap, swaps à terme, swaps de variance, swaps de volatilité, obligations résiliables indexées sur un corridor, options de swap à échéance constante, options numériques, constante swaps, options sur swap réglées en trésorerie, options sur swap réglées matériellement, swapnotes à terme, swaps à terme réglés en trésorerie, steepeners, flatteners, obligations à taux variable inverse, multiplicateurs, obligations structurées à taux à taux d'intérêt indexé, ainsi que les obligations numériques et résiliables indexées sur un corridor.
- Tout autre instrument, opération ou produit financiers liés de quelque manière que ce soit à tous Taux de référence ISDAfix, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous instruments, transactions ou produits faisant référence à des Taux de référence ISDAfix, ainsi que tous instruments, opérations ou produits concernant la détermination ou le calcul de Taux de référence ISDAfix.

Les Taux de référence ISDAfix sont définis comme tous les taux comprenant un USD ISDAfix, y compris tous taux USD ISDAfix et écarts USD ISDAfix, ainsi que tous « taux de référence » distribué dans le cadre du processus de soumission USD ISDAfix.

## 7. Existe-t-il des exceptions à inclure dans le Groupe de règlement ?

Oui. Vous n'êtes pas inclus dans le Groupe de règlement si vous êtes : un Défendeur, un employé, société affiliée, société mère, filiale d'un Défendeur, ou une société mère directe et indirecte, passée ou présente (y compris une société de portefeuille), filiale, société affiliée, (telles que définies dans l'article 12b-2 du Règlement promulgué en vertu du Securities Exchange Act de 1934), une division, co-entreprise, prédécesseur, successeur, acquéreur, agent, avocat, représentant juridique ou autre, assureur (y compris les réassureurs et les co-assureurs), ayant cause, cessionnaire, ou employé, cadre ou directeur d'un Nouveau défendeur visé par le règlement. Est également exclue toute personne dont l'exclusion est autrement requise par la loi.

Toutefois, les « Instruments de placement » ne sont pas exclus du Groupe de règlement. Aux fins du Règlement, un Instrument de placement désigne toute société de placement ou un fonds de placement en gestion commune, y compris, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants : (i) les familles de fonds communs de placement, fonds négociés en bourse, fonds de fonds et fonds spéculatifs, dans lesquels un Défendeur a ou pourrait avoir un intérêt direct ou indirect, ou pour lesquels ses filiales pourrait agir à titre de conseiller en placement, mais dans lesquels le Défendeur ou ses sociétés affiliées respectives ne seraient pas un actionnaire majoritaire ou titulaires d'un intérêt bénéficiaire majoritaire ; et (ii) tout régime d'avantages sociaux dans lequel le Défendeur ou ses sociétés affiliées agiraient à titre de conseiller en placement ou autrement en tant que fiduciaire.

## 8. Que faire si je ne suis pas encore sûr d'être inclus dans le Groupe de règlement ?

Si vous n'êtes toujours pas sûr si vous êtes inclus dans le Groupe de règlement, vous pouvez demander gratuitement de l'aide. Vous pouvez appeler le 1-844-789-6862 (États-Unis), ou le +1-503-597-5526 (Int.), ou visitez le site [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com) pour obtenir plus d'informations.

### **INDEMNITÉS PRÉVUES PAR LE RÈGLEMENT**

## 9. Qu'est-ce que fournit le règlement ?

Les Nouveaux défendeurs visés par le règlement devront payer collectivement au Groupe de règlement la somme de 96 millions de dollars. Le Fonds de règlement de 96 millions de dollars, plus les intérêts accumulés, et moins les taxes, tous frais associés à la notification du Groupe de règlement, l'administration des revendications, les honoraires, frais, et primes d'incitation d'avocat décidés par le Tribunal, sera versé aux Demandeurs du recours collectif (le « Fonds net de règlement ») et réparti entre tous les Membres du groupe de règlement ayant envoyé en temps opportun un formulaire de réclamation pour les Règlements approuvés (lesquels membres ne devront pas s'être retirés du Projet de règlement), ou qui envoient en temps opportun un Formulaire de réclamation valide pour le présent Règlement. Veuillez-vous reporter aux questions 11 et 12 ci-après pour savoir comment recevoir un paiement.

Les Nouveaux défendeurs visés par le règlement ont accepté de contribuer au Fonds de règlement comme suit : BNP Paribas, 33 500 000 \$ ; ICAP Capital Markets LLC, 11 500 000 \$ ; Morgan Stanley & Co., LLC 33 500 000 \$ ; Nomura Securities International, Inc., 8 750 000 \$ ; Wells Fargo Bank, N.A., 8 750 000 \$. Certains droits, y compris la résiliation ou la réduction de droits, sont fixés au prorata de ces contributions. Veuillez-vous reporter à l'Accord de règlement pour connaître tous les détails.

## 10. Est-ce que le montant du Règlement peut être réduit ou est-ce que le Règlement peut être résilié ?

Dans certaines circonstances, un ou plusieurs Nouveaux défendeurs visés par le règlement ont le droit de demander une modification du Montant du règlement ou d'annuler le Règlement. Le droit de rechercher la réduction du Montant du règlement ou d'annuler le règlement est stipulé au paragraphe 10 de l'Accord de règlement conclu par les Nouveaux défendeurs visés par le règlement. Si un Nouveau défendeur visé par le règlement affirme que le total des Demandes d'exclusion représentent une part importante des transactions effectuées pendant la Période de Groupe de règlement qui seraient admissibles à une indemnisation en vertu du Règlement, et que ces exclusions réduiraient sensiblement la valeur du Règlement pour que les Nouveaux défendeurs visés par le règlement, ledit Nouveau défendeur visé par le règlement aura la possibilité de présenter la question devant un médiateur choisi conjointement. Dans le cas où le médiateur décide qu'une réduction du Montant du règlement est appropriée, le Montant du règlement pourra être réduit.

Un Nouveau défendeur visé par le règlement pourra alternativement demander d'annuler le Règlement en présentant une demande d'annulation au médiateur. Lorsque le médiateur reçoit une telle demande, il devra déterminer si le recours de réduction susmentionné n'est pas adéquat pour préserver l'avantage essentiel du Règlement pour le Nouveau défendeur visé par le règlement. Si le Règlement est annulé, les Parties devront rétablir leur statut respectif à compter de la date de signature de l'Accord de règlement.

Si aucun Nouveau défendeur visé n'invoque le paragraphe 10 de l'Accord de règlement, les Fonds de règlement ne sauront faire l'objet de révision.

## 11. Vais-je recevoir un paiement ?

Si vous êtes un membre du Groupe de règlement et que vous ne choisissez pas de vous exclure du Groupe de règlement, vous serez en droit de soumettre un Formulaire de réclamation afin de recevoir votre part d'argent sur ce Règlement supplémentaire.

- Si vous avez soumis un formulaire de réclamation valide en temps opportun concernant les Règlements approuvés, vous n'aurez pas besoin de prendre d'autres mesures. Ce formulaire de réclamation sera également utilisé pour effectuer une réclamation concernant la somme de 96 millions de dollars du Fonds de règlement lié à ce Projet de règlement (à condition de ne pas vous être exclus de ce Projet de règlement). Si vous n'êtes pas sûr d'avoir soumis un formulaire de réclamation valide en temps opportun dans le cadre des Règlements approuvés, veuillez contacter l'Administrateur des réclamations.
- Si vous n'avez pas soumis le formulaire en temps opportun concernant les Règlements approuvés, vous devrez prendre des mesures pour recevoir tout paiement.

Le montant de votre paiement sur le Fonds de règlement de 96 millions de dollars sera déterminé par le Plan de répartition qui a été préalablement approuvé par le Tribunal. Il s'agit sensiblement du même plan pour lequel le Tribunal a donné son approbation finale dans le cadre des Règlements approuvés précédemment. Le Conseiller juridique principal administrera les Règlements approuvés et le Projet de règlement dans une optique d'efficacité et de réduction de la charge imposée aux Membres du groupe de règlement. Dans la mesure où les définitions du Groupe de règlement sont essentiellement les mêmes et que les administrations des revendications se recoupent, le Conseiller juridique principal se réservera le pouvoir d'opérer à une ordonnance unique de répartition couvrant à la fois les Règlements approuvés et le Projet de règlement.

Dans des circonstances appropriées, le Conseiller juridique principal pourra demander une ordonnance de répartition traitant les réclamations valides soumises en temps opportun déposées dans le cadre du Projet de règlement, ainsi que les réclamations tardives excusées dans le cadre des Règlements approuvés. Les Avocats du groupe exerceront également leur pouvoir discrétionnaire d'accepter les réclamations tardives dans le cadre des Règlements approuvés dans l'hypothèse où, et sans limitation : (a) le Membre du groupe de règlement est membre de, et n'a pas choisi de s'exclure, du Groupe de règlement associé aux Règlements approuvés ; et (b) un Formulaire de réclamation valide a été reçu avant le **13 octobre 2018**.

Le projet de Plan de répartition permettra d'allouer le Fonds de règlement net en deux groupes (« A » et « B »).

Le Groupe A englobe les Produits ISDAfix qui étaient directement liés à un ou plusieurs taux ISDAfix. Le Groupe B sera constitué de tous les autres Produits ISDAfix. L'allocation du Groupe B sera en outre divisée entre quatre sous-groupes. Le Groupe B.1 englobe fixe-variable pour les swaps visant l'échange de taux fixes contre des taux flottants USD LIBOR, ainsi que l'ensemble des dérivés sur taux d'intérêt prévoyant le versement de ces swaps de taux d'intérêt, selon des conditions préétablies. Le Groupe B.2 englobe des titres à revenu fixe du Trésor, ou tout autre produit dérivé permettant la fourniture d'un tel titre du Trésor, tel qu'un contrat à terme du Trésor. Le Groupe B.3 englobe les contrats à terme en Eurodollar, ou tout autre produit dérivé prévoyant la livraison de contrats à terme en Eurodollar, comme des options Eurodollar. Le Groupe B.4 se compose tout Produit ISDAfix qui ne correspond à aucune des catégories ci-dessus.

Chaque transaction formera uniquement la base d'une réclamation à l'encontre de la part du Fonds de règlement net affecté au même Groupe et sous-groupe pour lequel cette opération est affectée. Le Plan de répartition octroie des poids relatifs à chaque transaction admissible sur la base : (a) du montant d'argent sur lequel les paiements d'intérêt

**Pour plus d'informations, appelez le 1-844-789-6862 (États-Unis), le  
+1-503-597-5526 (Int.), ou visitez le site [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com)**

sont fondés pour la transaction (le « Montant nominal de transaction ») ; (b) de la sensibilité économique de la transaction vers des taux ISDAfix et taux de swap sur le marché (le « Multiplicateur économique ») ; et (c) le degré relatif de risque auquel les réclamations découlant de ce type de transaction peuvent avoir été exposées dans le procès (le « Multiplicateur de contentieux »). Le Montant de la réclamation de transaction pour une transaction donnée est donc généralement calculé de la manière suivante : Montant de la réclamation de transaction = Montant nominal de transaction x Multiplicateur économique x Multiplicateur contentieux.

Les répartitions de chaque groupe/sous-groupe seront effectuées au prorata une fois cette pondération terminée. Par exemple, votre recouvrement pour toutes vos transactions affectées au Groupe A sera calculé comme suit : (a) le montant du Fonds de règlement net pour le Groupe A, multiplié par (b) le ratio de la totalité des Montants de réclamation de transaction de votre Groupe A, par rapport au total des Montants de réclamation de transaction du Groupe A des Membres du groupe de règlement.

Pour obtenir plus de détails concernant le Plan de répartition et des mises à jour régulières sur le processus de règlement, rendez-vous sur le site Internet du règlement, [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com), ou contactez l'Administrateur des réclamations au 1-844-789-6862 (États-Unis), ou +1-503-597-5526 (Int.).

## 12. Comment puis-je obtenir un paiement ?

Pour bénéficier d'un paiement, à moins que vous ayez soumis un formulaire de réclamation valide en temps opportun dans le cadre des Règlements approuvés, vous devez soumettre un Formulaire de réclamation à l'Administrateur des réclamations. Si vous n'êtes pas sûr d'avoir soumis un formulaire de réclamation valide en temps opportun dans le cadre des Règlements approuvés, veuillez contacter l'Administrateur des réclamations. Un Formulaire de réclamation conforme au Projet de règlement est joint au présent Avis. Vous pouvez également obtenir un Formulaire de réclamation par voie électronique via le site Internet du règlement, [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com), ou en contactant l'Administrateur des réclamations au 1-844-789-6862 (États-Unis) ou +1-503-597-5526 (Int.). Veuillez lire attentivement les instructions, remplir le formulaire, comprendre tous les documents demandés dans le formulaire, le signer et le soumettre. Les Formulaires de réclamation doivent être soumis par voie électronique avant le **23 décembre 2018**.

## 13. Quand vais-je recevoir un paiement ?

Le Tribunal tiendra une audience le **8 novembre 2018** afin de décider d'approuver ou non le Projet de règlement. Si le Tribunal approuve le Règlement, des appels pourront être interjetés. Il est toujours difficile de savoir quand ces appels pourront être résolus. La résolution de ces appels peut prendre du temps, peut-être plus d'un an. Veuillez être patient.

## 14. Que vais-je abandonner pour obtenir un paiement ou en restant dans le Groupe de règlement ?

À moins que vous choisissiez de vous exclure, vous resterez dans le Groupe de règlement et cela signifie que vous ne pourrez pas poursuivre, continuer à poursuivre, ou faire partie de tout autre procès à l'encontre des Nouveaux défendeurs visés par le règlement ou Parties défenderesses libérées concernant les questions juridiques traitées dans la présente affaire. Cela signifie également que toutes les ordonnances du Tribunal s'appliqueront à votre cas et vous lieront juridiquement. Comme le décrit l'Accord de règlement, à la Date d'entrée en vigueur du Règlement, chacune des Parties du groupe qui déchargent : (i) sera réputée avoir, et aura par opération du Jugement final et de l'Ordonnance de rejet, pleinement et à jamais renoncé, libéré, abandonné et déchargé dans toute la mesure permise par la loi toutes les Réclamations libérées à l'encontre des Parties défenderesses libérées, sans tenir compte du fait que les Parties du groupe qui déchargent signent et fournissent un Formulaire de réclamation ; (ii) sera interdite de poursuivre dans tout forum toute Réclamation libérée à l'encontre de l'une quelconque des Parties défenderesses libérées ; et (iii) accepte et convient de ne pas tenter de procès contre toutes Parties défenderesses libérées concernant toutes Réclamations libérées ou soutenir tout tiers dans l'engagement ou le maintien de toute poursuite contre toute Partie défenderesse libérée liée de quelque manière que ce soit à toutes Réclamations libérées. Les termes capitalisés utilisés dans ce paragraphe sont définis dans l'Accord de règlement, lequel est accessible sur le site Internet du règlement, [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com).

Une description complète des réclamations que vous abandonnez à l'encontre des Nouveaux défendeurs visés par le règlement et les Parties libérées est fournie dans l'Accord de règlement au paragraphe 7, lequel est disponible sur le site Internet du règlement, [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com), ou en contactant l'Administrateur des réclamations au 1-844-789-6862 (États-Unis), ou +1-503-597-5526 (Int.). À moins que ne vous vous excluez vous-même, vous « libérez » les réclamations décrites dans l'Accord de règlement, que vous soumettiez plus tard ou non une réclamation.

### **VOUS EXCLURE DU RÈGLEMENT**

Si vous ne souhaitez recevoir de paiement dans le cadre de ce Règlement, mais que vous souhaitez conserver le droit d'intenter ou de continuer de poursuivre les Nouveaux défendeurs visés par le règlement concernant vos propres questions juridiques dans cette affaire, vous devrez prendre des mesures pour sortir du Groupe de règlement à l'égard du présent Projet de règlement. Cela est appelé s'exclure soi-même - ou parfois se désengager - du Groupe de règlement.

**Pour plus d'informations, appelez le 1-844-789-6862 (États-Unis), le  
+1-503-597-5526 (Int.), ou visitez le site [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com)**

Veillez noter que le fait de se désengager de ce Groupe de règlement ne saura altérer les droits dont vous pourriez jouir ou dont vous ne jouissez pas encore à l'égard des Défendeurs concernés par les Règlements approuvés. Veuillez consulter le site Internet du règlement, [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com), pour obtenir plus d'informations concernant les réclamations libérées dans le cadre de l'approbation finale de ces Règlements approuvés précédemment.

### **15. Que faire si je ne souhaite pas être inclus dans le Groupe de règlement ?**

Si vous décidez de vous exclure, ou de vous désengager du Groupe de règlement dans le cadre de ce nouveau Projet de règlement, vous serez libre de poursuivre les Nouveaux défendeurs visés par le règlement ou toutes autres Parties libérées par vos propres moyens concernant les réclamations réglées par le Règlement. Cependant, vous ne pourrez pas recevoir toute somme d'argent de ce Règlement, et les Avocats du groupe ne vous représenteront plus à l'égard de toutes réclamations contre les Nouveaux défendeurs visés par le règlement. Si vous vous excluez du Groupe de règlement dont vous êtes membre, vous vous excluez de ce nouveau Projet de règlement. Si vous souhaitez recevoir de l'argent du Règlement, ne vous excluez pas.

Les personnes qui se sont elles-mêmes exclues du Groupe de règlement dans le cadre des Règlements approuvés peuvent toujours participer à ce Projet de règlement. Cependant, elles seront uniquement admissibles à recevoir des paiements à partir du Fonds de règlement net provenant de ce Règlement supplémentaire.

### **16. Comment puis-je m'exclure du Règlement ?**

Vous pouvez vous exclure ou vous désengager moyennant l'envoi à l'Administrateur des réclamations d'une Demande écrite d'exclusion. Une Demande d'exclusion doit être : (a) effectuée par écrit ; (b) signée par vous ou votre représentant autorisé ; (c) stipuler au minimum vos nom, adresse et numéro de téléphone ; (d) inclure la preuve de l'adhésion au Groupe de règlement ; (e) identifier le numéro de la réclamation imprimé le(s) Formulaire(s) de réclamation (le cas échéant) que vous avez reçue(s) ; et (f) inclure une déclaration signée indiquant en substance « Je/nous demande/demandons par les présentes que je/nous suis/sommes exclu(s) du Groupe de règlement dans le *Litige Antitrust ISDAfix*. » Des confirmations de transaction, rapports de transaction ou relevés de compte, ou d'autres documents attestant de l'adhésion au Groupe de règlement peuvent constituer une preuve d'adhésion au Groupe de règlement.

Vous ne pouvez pas vous exclure par téléphone ou par courriel. Vous devez le faire par écrit et par la poste. Pour être valide, votre Demande d'exclusion devra être envoyée au plus tard le **13 octobre 2018** et envoyée à l'Administrateur des réclamations à l'adresse suivante :

*Alaska Electrical Pension Fund, et al. v. Bank of America, N.A., et al.*  
c/o Epiq  
P.O. Box 3775  
Portland, OR 97208-3775  
U.S.A.

Si vous demandez à être exclus, vous n'obtiendrez aucun paiement de ce Règlement et vous ne pourrez pas commenter ou objecter au Règlement. Vous ne serez pas juridiquement lié par le Règlement ou toute autre chose se produisant au cours de ce procès à l'égard des Nouveaux défendeurs visés par le règlement.

### **17. Si je m'exclus, puis-je obtenir de l'argent du règlement ?**

Non. Vous n'obtiendrez aucun avantage monétaire de ce règlement si vous vous excluez de Groupe de règlement.

### **18. Si je m'exclus, puis-je commenter le règlement ?**

Non. Si vous vous excluez, vous ne serez plus membre du groupe de règlement et vous ne pourrez pas commenter ou objecter à tout aspect de ce Règlement.

### **COMMENTER OU OBJECTER AU RÈGLEMENT**

### **19. Comment puis-je dire au Tribunal ce que je pense du Règlement ?**

Si vous êtes un membre du Groupe de règlement et que vous ne vous êtes pas exclus, vous pouvez dire au Tribunal ce que vous pensez du Règlement. Vous pouvez faire des commentaires ou vous opposer à toute partie du Règlement, à la demande des frais et honoraires d'avocat, ou à la demande de primes d'incitation aux Demandeurs du recours collectif pour la représentation du Groupe de règlement. Vous pouvez donner des raisons expliquant votre avis favorable au fait que le Tribunal approuve le règlement ou non. Le Tribunal prendra en considération votre point de vue.

Si vous voulez faire un commentaire ou une objection, vous devrez le faire par écrit, et vous devrez le faire parvenir au Tribunal par la poste à l'adresse du Tribunal indiquée ci-dessous. Votre commentaire ou objection écrite devra

inclure : (a) si vous avez l'intention de comparaître à l'audience d'équité en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat (bien qu'une comparution ne soit pas nécessaire pour que le Tribunal tienne compte de votre objection) ; (b) la preuve d'adhésion au Groupe de règlement ; et (c) les motifs de l'objection et les raisons pour lesquelles vous désirez comparaître et être entendu, ainsi que tous les documents ou écrits que vous souhaitez présenter devant le Tribunal. Des confirmations de transaction, rapports de transaction ou relevés de compte, ou d'autres documents attestant de l'adhésion au Groupe de règlement peuvent constituer une preuve d'adhésion au Groupe de règlement.

Vous ne pouvez pas faire de commentaire ou d'objection par téléphone ou par courriel. Pour que votre objection soit prise en en considération, vous devrez déposer votre objection auprès du Tribunal avant le **13 octobre 2018**, en l'envoyant par la poste au Tribunal à l'adresse suivante :

The Honorable Jesse M. Furman  
Thurgood Marshall United States Courthouse  
40 Foley Square, Room 1105  
New York, NY 10007

Si vous ne soumettez pas votre commentaire ou objection en temps opportun de la manière exposée, vos opinions ne seront pas examinées par le Tribunal, ou par tout tribunal en appel.

Veillez noter que les commentaires doivent se limiter aux questions relatives à ce nouveau Projet de règlement de 96 millions de dollars uniquement. La date limite pour les commentaires et objections concernant les Règlements approuvés est passée et le Tribunal a donné son approbation finale à ces règlements. Veuillez consulter le site Internet du règlement pour obtenir plus d'informations sur les Règlements approuvés.

## **20. Quelle est la différence entre une objection et une exclusion ?**

Objecter implique simplement dire au Tribunal que vous n'aimez pas quelque chose concernant le Règlement. Vous pouvez uniquement objecter si vous restez dans le Groupe de règlement. En vous excluant, vous signifiez au Tribunal que vous ne souhaitez pas faire partie du Groupe de règlement. Si vous vous excluez, vous n'avez aucun fondement pour objecter, dans la mesure où le Règlement ne vous

### **LES AVOCATS QUI VOUS REPRÉSENTENT**

## **21. Est-ce que je dispose d'un avocat dans cette affaire ?**

Oui. Le Tribunal a nommé les trois avocats mentionnés ci-dessous pour vous représenter, ainsi que le Groupe de règlement :

Daniel L. Brockett  
Quinn Emanuel Urquhart & Sullivan, LLP  
51 Madison Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor  
New York, NY 10010

David W. Mitchell  
Robbins Geller Rudman & Dowd, LLP  
655 West Broadway, Suite 1900  
San Diego, CA 92101

Christopher M. Burke  
Scott+Scott Attorneys at Law LLP  
600 West Broadway, Suite 3300  
San Diego, CA 92101

Ces avocats sont appelés Avocats du Groupe. Les Avocats du groupe s'adresseront au Tribunal pour le paiement de leurs honoraires avocats et les dépenses du Fonds de règlement. Vous ne serez pas autrement facturés pour les services des Avocats du groupe. Si vous souhaitez être représenté par votre propre avocat, vous pouvez en solliciter un à vos propres frais.

## **22. Comment seront payés les avocats ?**

Tous les honoraires et frais d'avocats seront attribués uniquement de la manière approuvée par le Tribunal selon des montants déterminés pour être justes et raisonnables. L'Accord de règlement prévoit que les Avocats du groupe puissent demander au Tribunal l'attribution d'honoraires et frais d'avocats liés au Fonds de règlement. Avant l'audition d'approbation finale, les Avocats du groupe agiront pour une attribution d'honoraires d'avocats qui ne sauront dépasser 30 % du Fonds de règlement ; le paiement des frais de litige, ainsi que les intérêts sur ces frais, et les coûts au même taux que les revenus du Fonds de règlement, résultant de la création du Fonds de règlement jusqu'à la restitution des honoraires et frais d'avocats sont payés. Les Demandeurs du recours collectif peuvent également chercher à obtenir des primes d'incitation, en raison de leurs efforts et dépenses uniques prises au nom du Groupe de règlement. La motion des Avocats du groupe pour les honoraires et frais d'avocats, ainsi que les primes d'incitation, seront disponibles sur le site Internet du règlement après son dépôt le **28 septembre 2018**.

Le Tribunal prendra en considération les demandes des Avocats du groupe concernant les honoraires et frais d'avocats, ainsi que toutes primes d'incitation ou moment de l'audience d'équité ou après cette dernière.

**Pour plus d'informations, appelez le 1-844-789-6862 (États-Unis), le  
+1-503-597-5526 (Int.), ou visitez le site [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com)**

## AUDIENCE D'ÉQUITÉ DU TRIBUNAL

### **23. Quand et où le Tribunal décidera-t-il d'approuver le Règlement ?**

Le Tribunal tiendra une audience d'équité le **8 novembre 2018** à 15h30, heure de l'Est, au Tribunal de District des États-Unis du District sud de New York, Thurgood Marshall United States Courthouse, 40 Foley Square, Courtroom 1105, New York, NY 10007. L'audience pourra être déplacée à une autre date ou un autre horaire sans autre avis. Vous devriez donc contrôler le site Internet du règlement, [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com), avant de prévoir des voyages. Lors de l'audience d'équité, le Tribunal examinera si le Projet de règlement est équitable, raisonnable et adéquat. Le Tribunal examinera également quelle somme verser aux Avocats du groupe et s'il doit approuver ou non les frais de justice et les primes d'incitation aux Demandeurs du recours collectif. Les commentaires ou objections, le cas échéant, seront pris en considération par le Tribunal à ce moment-là. Au moment de l'audience ou après celle-ci, le Tribunal décidera d'approuver ou non le Règlement ? Nous ne savons pas combien de temps cela prendra la décision.

### **24. Ai-je besoin de venir à l'audience ?**

Non. Les Avocats du groupe seront prêts à répondre à toutes les questions que le Tribunal pourrait avoir lors de l'audience. Cependant, vous êtes invités à assister à l'audience à vos propres frais. Si vous envoyez un commentaire ou une objection, vous n'êtes pas obligé de venir au tribunal pour l'expliquer. Pour autant que vous ayez envoyé votre commentaire ou objection par écrit par la poste dans les délais fixés par le présent Avis, le Tribunal les prendra en considération. Vous pouvez également payer un autre avocat pour assister à l'audience, mais ce n'est pas nécessaire.

### **25. Puis-je prendre la parole lors de l'audience ?**

Vous pouvez demander au Tribunal la permission de prendre la parole lors de l'Audience d'équité. Si vous souhaitez comparaître lors de l'Audience d'équité et faire un commentaire ou une objection, que ce soit en personne ou par le biais d'un avocat sollicité à vos frais, vous devrez indiquer dans votre commentaire ou objection écrite votre intention de comparaître lors de l'Audience d'équité. Voir la Question 19 pour obtenir plus d'informations sur la manière de soumettre votre commentaire ou objection.

### **SI VOUS NE FAITES RIEN**

### **26. Que se passe-t-il si je ne fais rien ?**

Comme cela est indiqué dans la réponse à la Question 11 ci-dessus, si vous avez soumis un formulaire de réclamation valide en temps opportun dans le cadre des Règlements approuvés, ne rien faire aura pour conséquence que l'Administrateur des réclamations vous traitera comme si vous aviez également soumis un Formulaire de réclamation valide en temps opportun dans le cadre de ce nouveau Projet de règlement. Vous recevrez votre part sur les 96 millions de dollars du Fonds de règlement.

Si vous n'avez pas soumis de Formulaire de réclamation valide en temps opportun dans le cadre des Règlements approuvés, et que vous ne faites rien de plus, vous n'obtiendrez pas d'argent du Règlement.

Si vous ne vous excluez pas, vous ne pourrez pas tenter de procès, continuer à poursuivre, ou faire partie de tout autre procès à l'encontre des Nouveaux défendeurs visés par le règlement ou des Parties défenderesses libérées concernant les questions juridiques traitées dans la présente affaire.

### **OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS**

### **27. Comment puis-je obtenir plus d'informations ?**

Le présent Avis résume le nouveau Projet de règlement. Des détails supplémentaires sont disponibles dans l'Accord de règlement. Vous pouvez obtenir des copies intégrales de l'Accord de règlement sur le site Internet du règlement, [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com). Le site comporte des réponses aux questions les plus courantes concernant ce Règlement et les Règlements approuvés, une copie du Formulaire de réclamation et d'autres informations qui vous aideront à déterminer si vous êtes un membre du Groupe de règlement et si vous êtes admissible à un paiement. Vous pouvez également appeler le 1-844-789-6862 (États-Unis), +1-503-597-5526 (Int.), ou écrire à l'Administrateur des réclamations à l'adresse suivante :

*Alaska Electrical Pension Fund, et al. v. Bank of America, N.A., et al.*  
c/o Epiq  
P.O. Box 3775  
Portland, OR 97208-3775  
U.S.A.

**Pour plus d'informations, appelez le 1-844-789-6862 (États-Unis), le  
+1-503-597-5526 (Int.), ou visitez le site [www.ISDAfixAntitrustSettlement.com](http://www.ISDAfixAntitrustSettlement.com)**

## AUCUN IMPACT SUR LES RÈGLEMENTS APPROUVÉS

### **28. Est-ce que l'un quelconque de ces éléments modifie les délais et autres conditions régissant les Règlements approuvés ?**

Non. Les Règlements approuvés ont déjà reçu l'approbation finale du Tribunal. La date limite pour objecter ou vous désengager des Règlements approuvés est passée. La date limite de soumission des réclamations pour les Règlements approuvés était le 16 juillet 2018. Cependant, les Avocats du groupe disposent d'un certain pouvoir discrétionnaire pour autoriser des réclamations présentées tardivement dans le cadre des Règlements approuvés. Ils se sont engagés à exercer ce pouvoir discrétionnaire dans certaines circonstances. *Voir* la Question 11.

Pour plus d'informations concernant les Règlements approuvés, veuillez consulter le site Internet du règlement.

DATE : 14 août 2018

PAR ORDONNANCE DU TRIBUNAL